

PROCÈS VERBAL
Réunion du Conseil d'École du
vendredi 12 mars 2010

Madame CASTILLON, directrice de l'école, a ouvert la séance à 18h.30.

Étaient présents :

- Mmes VINCELOT, LE DROG OFF, MM BOULEY et RUAU, **enseignants**
- Mmes ROSSIGNOL et GILLES, **ATSEM**
- Mmes BESNIER, BRILLANT, CONNAN, PENOT-DESCHAMPS, DELESTRE, LEROY, **parents élus**
- MM LELIÈVRE, GLINCHE et GOUPIL, pour la **mairie**

Madame EVRARD-MANCEAU, Inspectrice, s'est excusée par sa lettre qui a été lue.

Le RASED de BONNÉTABLE s'est aussi excusé pour son absence et a transmis par courriel un certain nombre d'informations sur son activité dans l'école.

Madame CASTILLON signale que certains sujets évoqués par les parents d'élèves seront évoqués, suivant leur nature, dans un autre point de l'ordre du jour que celui des « Questions diverses ».

Monsieur RUAU a accepté d'être secrétaire de séance.

① **La vie de l'école**

➤ **Effectifs :**

Sur un effectif de 115 élèves en septembre, 2 départs ont eu lieu en Petite Section. L'école accueille donc **113 élèves**.

Des départs sont annoncés en cycle 3 pour la rentrée prochaine et une estimation de 17 arrivées en Petite Section est envisagée pour la rentrée de septembre 2010. Un peu comme l'an passé (du fait notamment du fort effectif des CM1), la répartition des élèves dans les classes pour 2010-2011 ne pourra être arrêtée qu'au cours de l'été, pour « coller » au plus près des effectifs réels. L'école s'est toutefois éloignée de la perspective d'une ouverture de classe pour l'an prochain.

➤ **Le personnel :**

L'école bénéficie du travail de deux personnes embauchées sous contrat d'avenir jusqu'au 30 juin 2010.

L'une, madame Françoise RENARD, est « AVS » et a pour mission de faciliter l'intégration en classe d'un élève reconnu ayant un handicap. Le maintien de son poste pour 2010-2011 dépendra des décisions de la MDPH (Maison Départementale Du Handicap).

L'autre, madame Isabelle LUCAS, est « EVS » et a pour mission d'aider Madame CASTILLON dans sa fonction de directrice d'école. Il faut noter sa grande énergie au travail et ses qualités d'adaptation à ce nouveau métier de l'école. Pour 2010-2011 et pour

les années à venir, il est devenu inenvisageable de fonctionner sans ce poste. Madame CASTILLON espère bien que son contrat sera renouvelé et que l'école le saura fin juin.

➤ **Les évaluations CM2 :**

Elles se sont déroulées selon les procédures et le calendrier prévus, du 18 au 22 janvier 2010. Monsieur RUAU, le maître du CM2 fait au Conseil d'École une rapide synthèse des résultats :

Les résultats sont très satisfaisants en lecture et compréhension. La maîtrise de la langue française est bonne ; on note toutefois des carences dans les connaissances des élèves en grammaire.

En mathématiques, il est observé une bonne maîtrise des nombres et des opérations.

Il n'y aucun dossier difficile.

➤ **L'Aide Personnalisée :**

Elle peut être proposée à tous les élèves de l'école, y compris à ceux de maternelle. L'équipe enseignante a décidé toutefois de la proposer en priorité aux élèves de l'élémentaire (du CP au CM2). Ces 2 heures hebdomadaires sont assurées pendant la pause déjeuner, par cycle de deux semaines et demie environ. Les CP concernés (6 élèves maximum) déjeunent au deuxième service avec les grands. Le personnel de la cantine s'est organisé pour leur trouver de la place, ce qui a facilité l'organisation générale de cet enseignement spécifique et les enseignants en remercient la cantine.

➤ **Les Projets :**

▪ **CARNAVAL : le 13 mars 2010.**

Il est organisé par l'Amicale des parents d'élèves et les élèves le préparent par la fabrication du bonhomme Carnaval qui sera brûlé à la fin. Le thème qui a été choisi est : le cinéma.

▪ **PISCINE : du 15 mars 2010 au 18 juin 2010.**

Ce sera le début d'un nouveau cycle pour l'école. Il concerne les classes de Grande Section et de CM1/CM2 et se déroulera tous les vendredis après-midi à la piscine de SITELLIA à MONTFORT le GESNOIS. Cette activité est financée par la mairie et, pour les transports, organisée par le Conseil Général. Elle sollicite aussi la participation de parents agréés pour pouvoir assurer un encadrement des élèves conforme aux exigences règlementaires.

▪ **PHOTOS SCOLAIRES : le 16 mars 2010.**

▪ **VISITE d'une CHÈVRERIE à Saint Corneille : le 27 avril 2010.**

Cette sortie scolaire concerne tous les élèves de la maternelle.

▪ **DÉFI-LECTURE et VISITE du COLLÈGE de BONNÉTABLE: le 17 mai 2010.**

Il est organisé par Monsieur RUAU et le collège pour permettre aux CM2 de faire une première découverte du cadre qui les attend en septembre.

Cette sortie sera enrichie par la visite du potager de BONNÉTABLE.

▪ **VOYAGES : le 28 mai 2010.**

3 classes seront absentes de l'école ce jour là. Les CP et tous les CE1 iront dans le Loir et Cher visiter un village troglodyte à TRÔO et le musée des musiques traditionnelles à MONTOIRE. Les CE2, CM1 et CM2 découvriront la baie du Mont Saint Michel.

▪ **KERMESSE : le 19 juin 2010.**

Elle est aussi organisée par l'Amicale des parents d'élèves et chaque classe présentera un petit spectacle de chants et de danses.

▪ **LES TRAVAUX à prévoir à l'école :**

Ce sujet est introduit par des questions posées par les parents, approuvées et complétées par l'équipe enseignante. Il s'agit :

- △ de combler le trou qui se creuse et se remplit d'eau après des pluies devant un des buts du terrain de foot de la cour de récréation,
- △ de réduire le périmètre du bac à sable. Cela permettrait peut-être aux élèves de moins se salir,
- △ de ressemer du gazon pour mieux faire la distinction entre les espaces de vie sur la cour,
- △ de rafraîchir les peintures des salles de classe.

Deux barrières de la clôture sont signalées cassées.

Monsieur le Maire et MM les adjoints prennent note de ces demandes et évoquent d'ores et déjà l'éventualité de fermer l'accès à un terrain pour permettre à la pelouse de pousser et de se reconstituer pendant une année.

Pour le bac à sable, sa fermeture peut-être effective pendant la période de l'hiver, du 1^{er} décembre au 28 février et son périmètre redéfini.

Au sujet des barrières et de la façade tachée du nouveau bâtiment, Monsieur le Maire signale un manque de respect des enfants vis-à-vis des installations mises à disposition par la commune. Il incite l'équipe éducative à accentuer la surveillance des enfants sur ce point pendant les récréations.

② **Point sur les activités du RASED**

Madame CASTILLON lit le courriel reçu par le RASED et qui répond à ce point de l'ordre du jour :

** Le RASED s'efforce, dans la mesure du possible (disponibilités horaires, enveloppe kilométrique restreinte), de répondre à toutes les demandes des 12 communes de notre secteur.*

** Priorité définie par l'Inspectrice de la Circonscription : le cycle 2.*

** sur Sillé, la rééducatrice suit 2 élèves (GS et CP), la psychologue scolaire 7 élèves (1PS, 1 GS, 3 CP, 2 CE2) et la maîtresse d'adaptation 1 élève (CP) (+ 1 CP en progrès à surveiller)*

** Le RASED remercie la municipalité pour la subvention qu'elle lui verse tous les ans pour son fonctionnement (NB : Le RASED demande 1 euro par élève scolarisé, les communes donnent ce qu'elles peuvent).*

** Merci également pour les locaux mis à sa disposition (salle de la mairie, garderie, bureau de la directrice).*

** Une plaquette du RASED est distribuée en début d'année qui explique ses fonctions et ses coordonnées.*

③ Point sur les comptes et demandes budgétaires de l'école

Madame CASTILLON présente au Conseil d'École le bilan des dépenses effectuées par l'école, pour l'année civile 2009, sur l'enveloppe allouée par la mairie pour le financement de son fonctionnement quotidien (documentation et fournitures pédagogiques).

L'enveloppe attribuée s'élevait à 6500€.

Les dépenses se sont élevées à 5503,30€. La dépense s'avère plus basse que celle prévue. Cela peut s'expliquer par l'utilisation de plus en plus fréquente par les professeurs des ressources pédagogiques offertes sur INTERNET.

Pour répondre à la demande formulée lors du précédent Conseil d'École d'utiliser ce solde budgétaire pour l'achat d'un nouveau poste informatique afin de remplacer un qui était devenu obsolète, le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 9/2/2010, d'y répondre favorablement. La dépense sera de 967,31€.

Madame CASTILLON en remercie le Conseil Municipal.

Pour rester sur le thème de l'équipement informatique de l'école, cette dernière fait part des remarques formulées par madame ÉVRARD-MANCEAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale, lors de sa venue du 1^o février à l'école. Celle-ci a observé l'absence d'un équipement informatique directement accessible par les élèves, comme par exemple les « classes informatiques transportables » achetées par certaines écoles rurales et financées par l'opération gouvernementale « École Numérique Rurale ». Avec le parc actuel de l'école, elle conçoit qu'il est impossible aux maîtres de l'école de permettre aux élèves d'acquérir *la compétence 4 du deuxième palier pour la maîtrise du socle commun*, écrite dans les programmes publiés en 2008.

Pour l'année 2010, le budget de fonctionnement demandé par l'école se monte à **5 400€**. Il s'établit à partir d'une dépense moyenne envisagée par élève de 45€ pour un effectif de 120 élèves.

Comme pour les 6500€ de 2009, il ne comprend pas les dépenses d'équipements matériels (mobilier, immobilier, ...).

À ce jour, le vote du budget municipal 2010 n'a pas été réalisé.

En revanche, le montant des subventions 2010 été délibéré et décidé lors de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2010. Il a été attribué la somme de **2000€ à la coopérative scolaire de l'école**. Madame CASTILLON rappelle qu'il avait été demandé 2650€. Elle rappelle à cette occasion que l'Amicale de parents d'élèves participe également au financement des activités de la coopérative scolaire.

Les comptes de la coopérative scolaire sont présentés au premier Conseil d'École de l'année scolaire car ils sont « activés » tout au long de l'année scolaire (du 1^o septembre au 31 août) pour financer les activités qui peuvent se dérouler hors du temps scolaire, qui font l'objet de projets spécifiques de classe et qui ne peuvent pas entrer dans l'enveloppe précédente.

④ Questions diverses

Préalablement au traitement de ce point de l'ordre du jour, madame CASTILLON rappelle que le Conseil d'École est un espace d'échanges et de rencontres entre les différents partenaires de l'école -l'équipe enseignante, la mairie, les parents d'élèves- autour de la vie de l'école. Il n'est donc pas un lieu où sont traités des problèmes individuels, ni « réglés des comptes », ni données des consignes. Aucun des partenaires n'a à ressentir quelques suspicions de quelque nature que ce soit. C'est pourquoi elle demande aux parents élus d'être vigilants sur la rédaction écrite des questions diverses et de remplir leur rôle de discernement dans ce qui peut être retenu de l'expression des questions qui leur arrivent des parents de façon anonyme. Toutes ne sont pas forcément à traiter lors d'un Conseil d'École! Certaines pourraient certainement l'être tout simplement lors d'une simple discussion entre un membre de l'équipe éducative, au moment même où le problème est vécu.

Ceci dit, l'équipe enseignante note que les parents élus sont efficaces dans leur organisation et leur disponibilité aux autres parents et qu'ils n'hésitent pas à solliciter les structures de l'école pour mener à bien leur mission. Cela est dynamisant pour tout le monde.

Les questions diverses sont traitées dans l'ordre, hormis celles relatives aux travaux, qui ont été traitées dans le point ❶ :

▪ Temps imparti lors du Conseil d'École pour traiter ces questions diverses.

Madame CASTILLON rappelle que, dans la répartition des horaires de travail aux enseignants, 2h sont attribuées pour leur participation à chaque Conseil d'École. Elle essaie de respecter ce temps. Et jusqu'à présent, il semble que le temps nécessaire a été pris, les 2 heures ayant souvent été « débordées » (cf derniers Comptes-Rendus).

▪ Surveillance des récréations.

Il est constaté que les enfants reviennent très sales de l'école (voir travaux p.3) et/ou sont observés sans manteau dans la cour... Il est certain que l'accès au « terrain de foot » est interdit par temps de pluie ou lorsque le temps est très humide. Par ailleurs, seuls les enfants qui jouent au foot sont autorisés à enlever leur manteau car ils ont trop chaud lorsqu'ils y jouent. Il est bien rappelé aux autres élèves qu'ils doivent mettre leur manteau quand il fait froid.

L'équipe éducative a, de toutes façons, toujours et heureusement, « le dernier mot » face aux enfants.

Il peut-être envisagé que l'accueil du matin se fasse avec 2 adultes, en sachant que les élèves des Moyenne et Petite Sections sont accueillis dans leur classe. Et un effort sera fait pour que la surveillance de cour soit la plus opérationnelle possible.

Il est à noter que l'équipe enseignante constate une baisse du nombre de conflits sur la cour. Il est rappelé régulièrement aux enfants qu'en cas de problèmes avec d'autres, ils doivent venir en parler aussitôt aux maîtres de service

▪ Une concertation avec les parents est-elle possible pour le choix du jour de remplacement du vendredi suivant l'Ascension ?

La réponse à cette question est négative car la décision est prise par l'Inspecteur d'Académie et applicable à toutes les écoles du département.

▪ Remplacement des vieux ballons de foot.

Malheureusement, lors des parties de foot, certains ballons (et en particulier les neufs) « volent » au-delà du territoire de l'école et n'ont pas été rendus par le propriétaire du terrain sur lequel ils ont « atterri ». Peut-être faudra-t-il envisager écrire un courrier à ce dernier pour les récupérer ?

▪ Planning d'utilisation du terrain de foot.

Les enseignants rappellent que le terrain de foot est bien sûr ouvert à tous les élèves et que le besoin d'un planning ne s'est pas fait sentir cette année, certains élèves de Grande Section n'hésitant pas à s'intégrer dans les équipes constituées par les plus grands... Il est toutefois convenu que le terrain sera dédié un jour entier aux Grandes Sections+CP et que ces derniers, les autres jours, pourront naturellement continuer à se joindre aux équipes déjà en place.

Avant de clore le Conseil d'École à 20h 40, madame CASTILLON annonce et ce, pour répondre à la question des parents présents, que madame GUIMONNEAU est guérie et qu'elle reprendra son travail le 1^o juin.